

JOURNÉE TECHNIQUE

**Une nouvelle gestion
des rivières arrive :
les actions à l'heure de GEMAPI**

Carcassonne, 17 septembre 2015

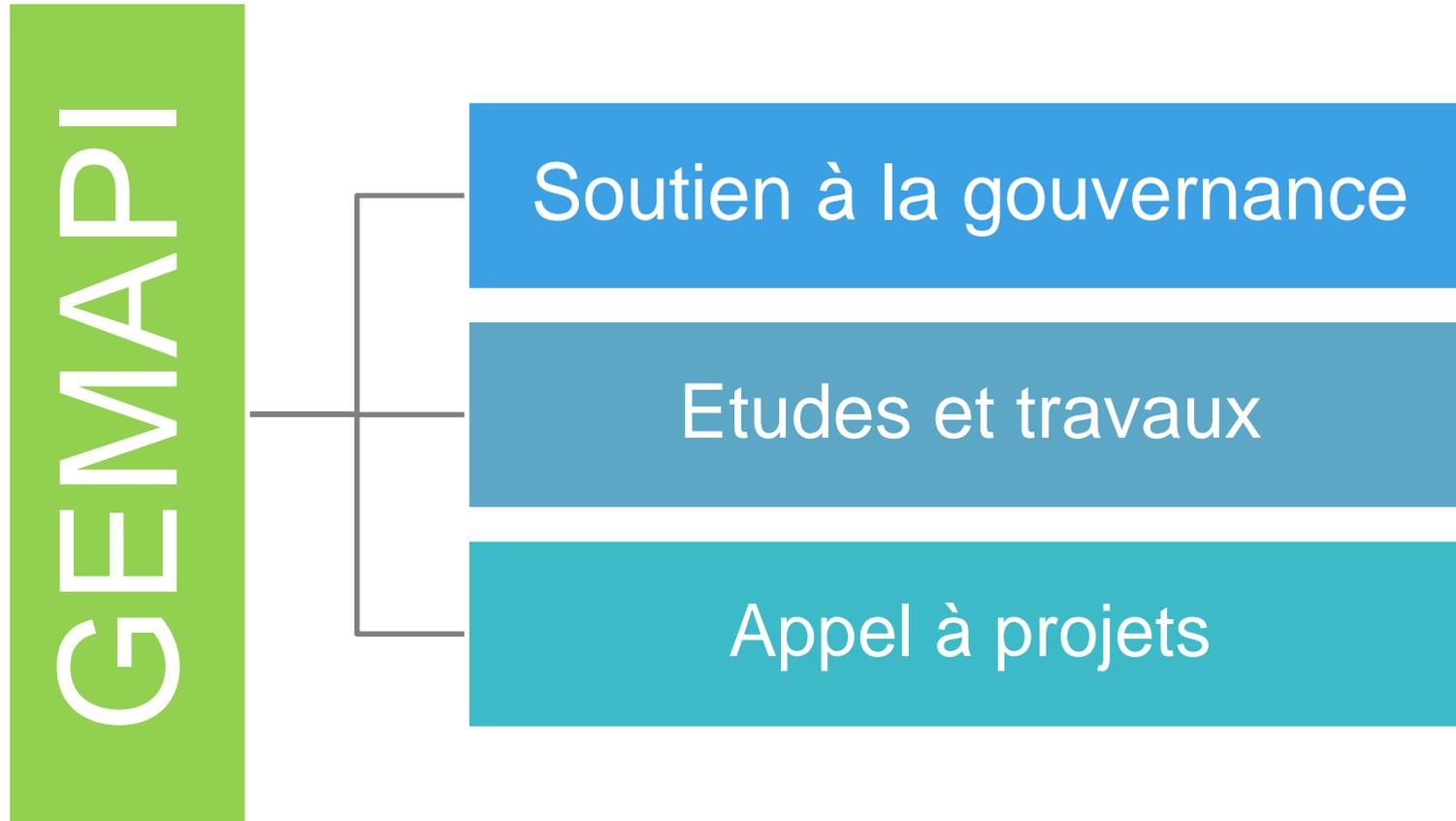


QUELS OUTILS FINANCIERS ?

Elise GARCIA

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10ème programme de l'Agence



L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10ème programme de l'Agence

Gouvernance

- **L'appui à la gouvernance** pour l'évolution des structures existantes (compétences, membres...) + l'émergence de nouvelles structures (EPTB, EPAGE)

- Un taux d'aides de **50 à 80 %** pour les **études préfiguratrices** de la compétence GEMAPI

- **Quatre conditions de l'agence** :

- ✓ Etudier l'exercice complet des compétences GEMA et PI
- ✓ Prendre en compte les actions du programme de mesures du SDAGE et du PGRI
- ✓ Analyser l'exercice des compétences à l'échelle du bassin versant
- ✓ Associer au comité de pilotage : EPCI, syndicats concernés + services de l'Etat et agence



L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10ème programme de l'Agence

Etudes et travaux

- **Etudes de connaissance** : élaboration de plans de gestion sédimentaire, définition de programmes de restauration des milieux aquatiques & lutte contre les inondations.
- **Travaux avec synergie inondations et milieux aquatiques** : restauration des champs naturels d'expansion de crue, traitement des atterrissements pour une remobilisation des matériaux,....
- **Taux d'aides jusqu' à 50 %**



En 2015, décision par le Conseil d'administration d'un appel à projets

Appel à projets « Conjuguer renaturation des rivières et lutte contre les inondations à l'heure de la GEMAPI »



**Inciter et accompagner les collectivités locales / GEMAPI
Constituer un réseau de sites exemplaires en RMC**

Projets attendus :

- double objectif de restauration physique des milieux aquatiques et de de prévention des risques d'inondation
- s'inscrivant dans une cohérence d'intervention à l'échelle du BV

Calendrier : Dépôt des candidatures d'octobre 2015 à fin mars 2016

Jury : juin 2016

Décisions d'aides : octobre à décembre 2016

Bénéficiaires prioritaires :

- Les syndicats de bassin versants,
- Les EPCI à fiscalité propre.

**Taux d'aides
jusqu' à 80 %**

Appel à projets « Conjuguer renaturation des rivières et lutte contre les inondations à l'heure de la GEMAPI »

Les actions financées

- **Des travaux**
 - de ralentissement des écoulements
 - de décroisement des cours d'eau
 - de remobilisation des capacité de rétention des écoulements
- **Des études globales** à l'échelle du bassin versant intégrant les enjeux morphologiques, hydrauliques et hydrologiques
- **Des études préalables aux travaux**, conformément aux enjeux identifiés suite à une étude globale déjà menée :
 - ✓ la reconquête et la revitalisation des cours d'eau en milieu urbain à risque d'inondation
 - ✓ les zones d'expansions des crues mobilisables à l'échelle du bassin versant
 - ✓ ...

Une cohérence des financements publics pour soutenir cette nouvelle gestion des rivières

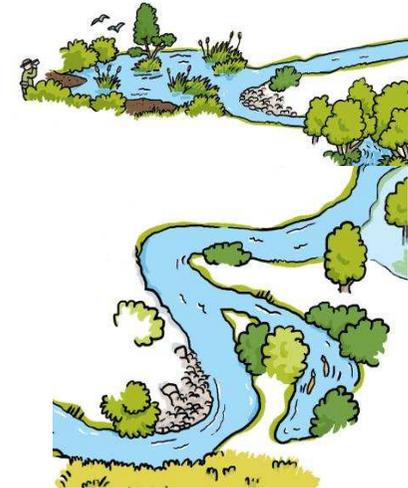
3 situations :



Un projet « inondations » :
Aides État



Un projet mixte (inondation & milieux aquatiques) :
Aides de l'Etat et de l'Agence, entre PAPI et contrats de milieux pour optimiser les financements



Un projet de restauration des milieux aquatiques :
Aides de l'agence

Et aussi sur tous ces projets des aides Région, Europe, Départements...